

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12/03/2026

DÉLIBÉRATION

**relative aux modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences
du Master 2ème année Mention Economie**

**Parcours-type International : Economics of Global Risks
pour l'année universitaire 2026-2027**

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 portant création de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole ;
- **Vu** l'arrêté du 20 décembre 2023 portant accréditation de l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;
- **Vu** la charte des examens en vigueur ;
- **Vu** l'avis du conseil pédagogique en date du 27 janvier 2026 ;
- **Vu** l'avis du conseil de la formation et de la vie universitaire en date du 10 février 2026 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Il approuve les dispositions détaillées ci-après.

Préambule

L'ensemble des règles relatives au régime des études et aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences est regroupé sous le terme « MCC ». Les « MCC » font l'objet d'une publication sur le site internet de l'École au plus tard dans le mois qui suit le début de la formation.

Les maquettes de la formation sont annexées à la présente délibération.

TITRE I – ORGANISATION DES ÉTUDES ET DES FORMATIONS

Article 1. Stage et professionnalisation

Les étudiants doivent faire au choix un stage ou un mémoire de recherche.

Ce stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.

La durée du stage est de 4 à 6 mois. Il se déroule à partir du mois d'avril.

Les objectifs et contenus du stage doivent être préalablement consignés dans un projet de stage soumis par l'étudiant, pour approbation, au responsable du Master 2.

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage qui peut être présenté oralement par l'étudiant lors d'une soutenance.

Article 2. Langue des enseignements

Les enseignements sont dispensés en anglais.

Article 3. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par la Directrice, sur avis du jury de délibération.

Article 4. Organisation de la formation

Les étudiants sont tenus au respect des obligations générales d'assiduité.

TITRE II – CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

Article 5. Organisation des examens

Les sessions d'examen sont précisées annuellement dans le calendrier universitaire arrêté par la Directrice.

Article 6. Modalités d'organisation de la première session

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves de contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Ces examens ou devoirs surveillés peuvent être organisés le samedi.

Article 7. Modalités d'organisation du contrôle continu

7.1. Règles générales

Le contrôle continu s'effectue lors des séances de travaux dirigés.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral.

En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée.

7.2. Règles spécifiques

Les règles générales régissent l'organisation des contrôles continus, devoirs surveillés, mid-term.

Article 8. Modalité d'organisation de l'examen terminal

La présence aux examens terminaux est obligatoire.

Toute absence justifiée ou injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

L'examen terminal donne lieu à deux sessions par an.

Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

Article 9. Modalités d'organisation de la seconde chance / session de rattrapage

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut en session 1.

Les examens de seconde session sont organisés après les examens de session 1, en mai et/ou juin.

Peuvent se présenter à la session de rattrapage tous les étudiants qui ont été ajournés en session 1.

Les notes obtenues en session 1 dans les matières évaluées sous forme de contrôle continu sont reportées en session de rattrapage sans organisation d'une nouvelle épreuve.

L'étudiant pourra composer dans chaque matière non validée en session 1 et uniquement dans ces matières.

La possibilité d'accéder à la session de rattrapage se définit au regard de la moyenne générale annuelle hors mémoire ou stage.

Matière exclue de session 2 : Stage ou Mémoire.

Article 10. Bonifications

Pour les formations annualisées, un maximum de 4 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 4 x 1 % du total des points de l'année.

Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20.

Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés, sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.

Liste des enseignements donnant lieu à bonification :

- Activité sportive (dont DAPS)
- Activité culturelle (dont participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse, ou au chœur des étudiants de Toulouse)
- Engagement citoyen (Engagement de sapeur-pompier volontaire ; Activité militaire dans la réserve opérationnelle ; Volontariat dans les armées)
- Césure (pour les étudiants M1 et M2)
- Engagement étudiant (responsabilités au sein d'une association TSE ; Election dans les conseils de l'établissement)
- Activité professionnalisante (Activité professionnelle ; Mission dans le cadre du service civique ; Module vie professionnelle - pour les étudiants de L3 et M1)

La bonification sera prise en compte sur présentation d'un justificatif de situation.

TITRE III – VALIDATION ET DIPLOMATION

Article 11. Conditions de validation et de capitalisation

Conditions cumulatives d'une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 10/20 ainsi qu'une note supérieure ou égale à 12/20 pour le stage ou mémoire.

Sauf mention contraire le principe de validation de l'UE est adossé à l'obtention de la moyenne.

Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.

Article 12. Conditions de compensation

Les UE sont validées isolément ou par compensation. L'UE Stage ou mémoire doit être validée isolément.

Article final

La présente délibération sera transmise à la Rectrice d'Occitanie, Chancelière des Universités. Elle fera l'objet d'une publication sur le site internet de TSE.

La présidente du conseil d'administration,

Signé par :

D30C944D2D344B2...

Marlène DOLVECK

MASTER 2		ÉCONOMIE													Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		International Economics of Global Risks											Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	UE1 - Finance and Quantitative Risk Analysis	Porteur		30			5,00	5,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE2 - Long-Term Asset Pricing	Porteur		15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE3 - Macroeconomics of Risks	Porteur		30			5,00	5,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE4 - Economics of Decisions and Enterprise Risk Management	Porteur		15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE5 - Cost-Benefit Analysis	Porteur		15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE6 - Econometric Methods for Empirical Economics	Porté	M2 EEE	15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE7 - Cours obligatoire 1 parmi 2			20			2,50	2,50								
Matière	ANNUEL	Multivariate Time Series*	Porté	M2 EEE	15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer	À déterminer	
Matière	ANNUEL	Time Series	Porté	M1D3S	24	9		2,50	2,50	Oui	Oui	CC&CT	CT 30 / CC 20	1 mid-term			
UE	ANNUEL	UE8 - Financial Econometrics	Porté	M2 EEE	30			5,00	5,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE9 - Scoring			24			3,50	3,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Scoring 1	Porteur		15												
Matière	ANNUEL	Scoring 2	Porté	M2 D3S	9												
UE	ANNUEL	UE10 - Options (5 ECTS à choisir)			30			5,00	5,00								
Matière	ANNUEL	Advanced Environmental Economics	Porté	M2 ETE	30			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Machine Learning for Economics***	Porté	M2 EEE	15	6		2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Energy Economics and Climate Policy**	Porté	M2 EEP	30			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Sustainable Finance	Porté	M2 Finance	24			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Introduction to Python	Porteur		15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Introduction to Geographical Information Systems	Porté	M2 PPD	15			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Ecosystem Management and Policies	Porté	M2 EEP	30			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
Matière	ANNUEL	Contemporary Policy Challenges	Porteur		30			2,50	2,50	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE11 - Extreme Risk Analysis	Porteur		18			4,00	4,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE12 - Seminar on Global Risks - Living Planet	Porteur		15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE13 - Seminar on Global Risks	Porteur		9			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE14 - Empirical Project	Porteur					5,00	5,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)	À déterminer		À déterminer		
UE	ANNUEL	UE15 - Cours optionnel (1 parmi 3)			15			1,00	1,00	Oui	Oui						
Matière	ANNUEL	Datanomics : Regulation of Data Spreading and Data Protection	Porté	M2 EMO	15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer
Matière	ANNUEL	Project Management (i)	Porté	M1 Inter Eco	15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer
Matière	ANNUEL	Ethics of Social Studies	Porté	M2 EMO	15			1,00	1,00	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			À déterminer		À déterminer
UE	ANNUEL	UE16 - Professionnal Development (Facultatif)	Porté	M2 D3S FI	12					Non	Non						
UE	ANNUEL	UE17 - Algebra Refresher (facultatif)	Porté	M1	15					Non	Oui						
UE	ANNUEL	UE18 - Probability Refresher (facultatif)	Porté	M1	15					Non	Oui						
UE	ANNUEL	UE19 - Dynamic Optimization Refresher (facultatif)	Porté	M2 EEP	15					Non	Oui						
UE	ANNUEL	UE20 - Stage ou Mémoire	Porteur					12,00	12,00	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)	Rapport/Mémoire			Matière exclue de 2nde chance	
		TOTAL ANNEE			400,5	15		60,00	60,00								

*Seuls les étudiants ayant suivi le cours de Time Series en M1 en 2025-2026 peuvent suivre le cours de Multivariate Time Series en 2026-2027 - Sinon, les étudiants doivent suivre le cours de Time series en M1 en 2026-2027

** Sous réserve d'accord du directeur du programme M2EEP, et sous réserve de places disponibles

*** Sous réserve d'accord du directeur du programme M2EEE, et sous réserve de places disponibles

(i) Les étudiants ayant suivi Project Management en M1, ne peuvent pas le reprendre en M2

(i) Selon les compatibilités de calendrier